



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

EXERCICE 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2- DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)	4
2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	5
EVOLUTION DES COLLECTES (HORS GRAVATS)	18
2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES.....	18
2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT.....	20
3- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	21
3.1 DEPENSES ET RECETTES	21
4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	24
4.1 REALISATIONS 2018	24
4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2019.....	26
5. ANNEXES	27

1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers (coûts, événements marquants, évolution du service).

Diffusion du rapport annuel :

*Tout usager des services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais
Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Conseil Départemental de l'Allier
Sous-préfecture de Charolles
Préfecture de Mâcon
Mairie des communes de la Communauté de Communes*

2- DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)

44 communes adhérentes et 40 327 habitants

La création de la Communauté de Communes Le Grand Charolais fait suite à la fusion des anciennes communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais avec extension à la commune Le Rousset-Marizy.

Communes adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept.	Communes clientes	Population
71	BALLORE	86
71	BARON	295
71	BEAUBERY	368
71	CHAMPLECY	220
71	CHANGY	458
71	CHAROLLES	2758
03	CHASSENARD	965
03	COULANGES	340
71	DIGOIN	7908
71	FONTENAY	40
71	GRANDVAUX	77
71	HAUTEFOND	213
71	L'HOPITAL LE MERCIER	304
71	LA MOTTE SAINT JEAN	1230
71	LE ROUSSET - MARIZY	690
71	LES GUERREUX	243
71	LUGNY LES CHAROLLES	347
71	MARCILLY LA GUEURCE	115
71	MARTIGNY LE COMTE	424
03	MOLINET	1171
71	MORNAY	124
71	NOCHIZE	107
71	OUDRY	396
71	OZOLLES	430
71	PALINGES	1522
71	PARAY LE MONIAL	9 201
71	POISSON	568
71	PRIZY	71
71	SAINT AGNAN	714
71	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	489
71	SAINT BONNET DE JOUX	745
71	SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	195
71	SAINT JULIEN DE CIVRY	481
71	SAINT LEGER LES PARAY	706
71	SAINT VINCENT BRAGNY	1 014
71	SAINT YAN	1187

Dept.	Communes clientes	Population
71	SUIN	274
71	VARENNE SAINT GERMAIN	699
71	VAUDEBARRIER	234
71	VENDENESSE LES CHAROLLES	744
71	VERSAUGUES	197
71	VIRY	251
71	VITRY EN CHAROLLAIS	1113
71	VOLESVRES	613
Total	44	40 327

Source INSEE population légale 2017

2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	X		
Collectes sélectives	X		
Déchèterie	X		
Traitement		X	SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois

2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

*40 327 habitants desservis,
8 080,36 tonnes collectées soit 200,37 kg/habitant desservi*

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte mixte	40 327	40 327	100,0%	0	8080.36	200.37

Par rapport à 2017, il a été collecté 168,13 tonnes en plus.

Organisation de la collecte

En 2018, la collecte des OMR a été réalisée en prestations de service :

- par la société COVED pour les secteurs des ex-communautés de communes de Paray-le-Monial et Digoin Val de Loire.
- par la société SECAF-CHAMFRAY pour l'ex-communauté de communes du Charolais et la commune Le Rousset-Marizy

Les habitants sont desservis en porte à porte et/ou en points de regroupements.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 712

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 2 fois /semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur :

C1 : 1 collecte par semaine

C2 : 2 collectes par semaine

Secteur de l'ancienne communauté de communes Digoin-Val de Loire :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Digoin (Secteur 1) – La Motte St-Jean, Les Guerreaux et Saint-Agnan	C2 – C1
Mardi	Digoin (Secteur 2) – Coulanges, Chassenard (Secteur 1) et Varenne Saint-Germain	C2 – C1
Mercredi	Chassenard (Secteur 2), Molinet	C1
Vendredi	Digoin	C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Paray-le-Monial	C2
Mardi	Vitry-en-Charollais	C1
Mercredi	Hautefond, Hôpital le Mercier, Nochize, Poissons, Versaugues, Saint-Léger-les-Paray, Volesvres	C1
Jeudi	Paray-le-Monial, Saint-Yan	C1 – C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes du Charolais :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Ballore, Baron, Champlecy, Fontenay, Mornay, Viry, Le Rousset-Marizy, St Aubin en Charollais	C1
Mardi	Grandvaux, Oudry, St Vincent-Bragny, Palinges, Charolles	C1 – C2
Mercredi	Marcilly-la-Gueurce, Vaudebarrier, Vendennes-les-Charolles	C1
Jeudi	Beaubery, Changy, Lugny les Charolles, Ozolles, Saint-Bonnet-de-Joux, Suin	C1
Vendredi	Martigny-le-Comte, St-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Julien-de-Civry, Prizy, Charolles, Palinges	C1-C2

2.3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

3 158,05 tonnes collectées

Les collectes sont assurées par :

Matériaux	Nom du prestataire au 1 ^{er} janvier 2017
Verre en AV	GACHON pour l'ex CC de Digoin-Val de Loire et Paray-le-Monial GUERIN pour l'ex CC du canton de Charolles SOLOVER (sous-traitant de GUERIN) pour l'ex CC du Nord-Charolais, Val de Joux et Le Rousset-Marizy
Emballages/JRM en AV	SITA Centre Est pour l'ex CC Digoin-Val de Loire VEOLIA pour l'ex CC du Charolais et Le Rousset-Marizy
Emballages/JRM en PàP	COVED pour l'ex CC de Paray-le-Monial et la ville de Digoin

Population desservie

	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente
Verre	40 327	40 327	100%
Autres Emballages et Journaux Magazines	40 327	40 327	100%

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apports volontaires et en porte à porte pour les emballages et les journaux magazines.

- 18 407 habitants sont collectés en PAV
- 21 920 habitants sont collectés en PAP



Quantités collectées

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Total collecté (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	-	-	-	1 430.37	40 327	35.46	1 430.37	40 327	35.46
Emballages et JRM en mélange	1266.84	21 920	57.79	153.50	5 362	28,62	1420.34	27 282	52.06
Emballages	-	-	-	197.86	13 045	15.16	197.86	13 045	15.16
JRM	-	-	-	109.48	13 045	8.39	109.48	13 045	8.39

2.3.3 La collecte sélective des déchets verts

*7 908 habitants desservis,
147.21 tonnes collectées soit 18,61 kg/habitant desservi*

Seule la ville de Digoin est desservie par cette collecte.

Année de démarrage de la collecte des déchets verts : 2004

La collecte est réalisée en porte à porte par la société COVED.

Population desservie

Population desservie			
totale	commune adhérente	part de la population adhérente	communes non adhérentes
7 908	Digoin	100%	43

Quantité collectée

Type de déchets collectés	Déchets verts.
Fréquence de collecte principale	15 fois/an.
Mode de collecte	Porte à porte
Quantité collectée en tonne	147.21
Quantité collectée en kg/hab. desservi	18.61
Pourcentage de refus de compostage	-

La collecte a lieu 15 fois/an entre avril et novembre, sur chaque zone, à raison d'un lundi sur deux.

2.3.4 La collecte en déchèteries 40 327 habitants desservis, 11414 tonnes collectées (y compris gravats)

Déchèterie de DIGOIN :

L'ancienne déchèterie située zone des Peupliers était une installation classée, soumise au régime de déclaration (récépissé préfectoral du 17.08.1999). Elle a été ouverte le 2.11.2000 et fermée le 30.04.2018. Elle était gérée en prestation de service par le groupe SITA Centre Est (Torcy) qui en assurait l'accueil. Depuis le 2.05.2018, une nouvelle déchèterie a ouvert, rue de la Brosse Virot. Elle est aussi soumise au régime de déclaration et elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED (Vitry-en-Charollais) qui en assure l'accueil.

Jours et heures d'ouverture

	Date de fermeture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Digoin (zone des peupliers)	30/04/2018	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 9h30-12h00 et 14h00 - 17h00 – dimanche = 9h30-12h00 horaires d'été du 01.04 au 30.09 = ouverture de 15h00 à 18h00 les après midis Fermée les mardis depuis le 01/07/13

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Digoin (rue de la Brosse Virot)	02/05/2018	x	x	x		x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 9h30-12h00 et 14h00 - 17h00 – dimanche = 9h30-12h00 horaires d'été du 01.04 au 30.09 = ouverture de 15h00 à 18h00 les après midis Fermée les jeudis

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Digoin	A	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 mensuel gratuit. (Au delà = 10 €/m3 et à partir de mai : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 38 239 (mai à décembre 2018)

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	102.14
bois	505.20
déchets verts	922.63
ferrailles	145.42
Tout venant	695.04
DEEE	133.45
Total déchets banals	2 503.88
Amiante	22.74
Déchets dangereux (DMS)	7.17
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	8.83
Lampes et ampoules	0.34
Piles	1.28
Corps gras (huiles minérales et végétales)	1.72
TOTAL hors gravats	2 545.96
gravats, déblais, briques...	659.57
TOTAL DECHETERIE	3 205.53

Pour mémoire en 2017 : il a été collecté 3189.50 tonnes.

Les principaux flux en augmentation sont les déchets verts et le bois.

Déchèterie de PARAY LE MONIAL :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 08.08.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Paray-le-Monial	02/11/2000	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 8h30-12h00 et 13h30 - 17h00 dimanche = 9h00-12h00 horaires d'été du 01.03 au 31.10 = ouverture de 14h30 à 18h00 les après-midis. Fermée les mardis.

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Placo - plâtres
Déchèterie de Paray-le-Monial	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Emmaüs).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	14 €/m3 et à partir de mai : 15 €/m3

Nombre de visiteurs dans l'année : 76 615

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	99.98
bois	496.67
déchets verts	1 723.82
ferrailles	162.37
Papiers - journaux	77.44
Placo-plâtre	49.34
Tout venant	850.56
DEEE	130.60
Total déchets banals	3 590.78
Amiante	57.54
Déchets dangereux (DMS)	13.91
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	10.79
Lampes et ampoules	0.61
Piles	2.99
Corps gras (huiles minérales et végétales)	3.07
TOTAL hors gravats	3 679.69
gravats, déblais, briques...	826.14
TOTAL DECHETERIE	4 505.83

Pour mémoire en 2017 : il a été collecté 4 319.30 tonnes.

Les principaux flux en augmentation sont les gravats, les encombrants et les déchets verts.

Remarque sur les déchets verts :

En plus, de la collecte des déchets verts sur la déchèterie, les particuliers et professionnels peuvent apporter leurs déchets verts sur une plateforme située route de Versaugues sur Paray-le-Monial.

Déchèterie de VENDENESSE-LES-CHAROLLES

La déchèterie de Vendennes-les-Charolles est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 20.10.2016).

Elle est ouverte depuis 2000.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	Date							Horaires
		L	M	M	J	V	S	D	
Déchèterie de Vendennes les Charolles	2000	x		x	x	x	x		Lundi de 9h00 à 12h00 Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Vendennes les Charolles	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg A partir de mai : 15 €/ m ³

Nombre de visiteurs dans l'année : 24018

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	61.70
bois	14.36
déchets verts	765.89
ferrailles	115.92
Tout venant	611.82
Plâtre	11.64
Emballages en mélange	65.22
DEEE	77.75
Total déchets banals	1 724.30
Déchets dangereux (DMS)	7.80
Lampes et ampoules	0.46
Piles	0.40
Corps gras (huiles minérales et végétales)	2.12
TOTAL hors gravats	1 735.08
TOTAL DECHETERIE	1 735.08

Les gravats ne sont pas comptabilisés dans les tonnages de la déchèterie car ils sont déposés sur une plateforme privée à côté de la déchèterie.

Pour mémoire en 2017 : il a été collecté 1 699.60 tonnes.

Le principal flux en augmentation est les encombrants.

Déchèterie de PALINGES

La déchèterie de Palinges est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'Enregistrement (arrêté préfectoral du 07.06.2013).

Elle est ouverte depuis 2003.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Palinges	2003	x		x		x	x		Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi de 8h30 à 12h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Palinges	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg A partir de mai : 15 €/ m ³

Nombre de visiteurs dans l'année : 12 605

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	18.40
bois	18.06
déchets verts	333.68
ferrailles	59.52
Tout venant	280.66
Eco-Mobilier	74.14
Placo Plâtre	2.12
Plastique	16.14
DEEE	41.56
Total déchets banals	844.28
Déchets dangereux (DMS)	6.63
Lampes et ampoules	0.19
Piles	0.48
Corps gras (huiles minérales et végétales)	0.71
TOTAL hors gravats	852.29
gravats, déblais, briques...	132.94
TOTAL DECHETERIE	985.23

Pour mémoire en 2017 : il a été collecté 987.15 tonnes.
Le principal flux en augmentation est les encombrants.

Déchèterie de SAINT-BONNET DE JOUX

La déchèterie de Saint Bonnet de Joux est ouverte depuis 2006.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Une convention a été signée avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour l'utilisation de la déchetterie de Saint-Bonnet-de-Joux par les communes de Verosvres et Chiddes (ex communes de la Communauté de Communes du Val de Joux).

Jours et heures d'ouverture

	Date	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
	ouverture								
Déchèterie de Saint Bonnet de Joux	2006	x		x	x		x		Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de St Bonnet de Joux	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg A partir de mai : 15 €/ m ³

Nombre de visiteurs dans l'année : 7 110

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
bois	53.44
ferrailles	57.30
Tout venant	238.40
Papier et carton	27.04
DEEE	31.92
Total déchets banals	408.10
Déchets dangereux (DMS)	3.46
Lampes et ampoules	0.15
Piles	0.58
Corps gras (huiles minérales et végétales)	0.30
TOTAL hors gravats	412.59
gravats, déblais, briques...	71.46
TOTAL DECHETERIE	484.05

Pour mémoire en 2017 : il a été collecté 482,75 tonnes.

Broyage des déchets végétaux – mise en place de la filière agricole

A la recherche de solutions en cohérence avec la politique territoriale en matière de déchets développant la proximité et le partenariat, la collectivité a mis en place une filière de traitement des déchets verts à la ferme, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture 71.

Régulièrement une entreprise spécialisée (Rhône Environnement) est chargée du broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est distribué à des agriculteurs conventionnés avec la Communauté de Communes pour être utilisé, soit en litière sous les animaux, en complément ou en substitution de la paille, soit en compostage en mélange avec les effluents d'élevage (fumier, lisier).

A noter que cette pratique a été étendue aux déchets verts de Paray-le-Monial et Digoin avec un premier broyage en novembre 2018.

Secteurs	Fréquence des collectes	Nombre d'agriculteurs livrés	Quantité en tonnes
Plateformes de Palinges et de Vendennes-Les-Charolles	2 ^{ème} semaine d'avril	5	455 t
	4 ^{ème} semaine de juin	5	285 t
	4 ^{ème} semaine d'octobre	7	360 t
Plateforme de Paray-Le-Monial (Bons Vins)	3 et 4 ^{ème} semaine de novembre	22	1 120 t
TOTAL			2 220 t

Nombre de visiteurs sur 3 mois sur la plateforme de Paray : 60 professionnels – 336 particuliers

2.3.5 Les collectes spécifiques

498.28 tonnes collectées

2.3.5.1. Collecte des encombrants sur l'ex CC Digoin-Val de Loire

Trois collectes ont été réalisées en 2018.

Communes de l'ex CCVal	Fréquence des collectes	Nombre de collecte	Quantité en tonnes
	3 ^{ème} semaine de Mars	34	25 t
	3 ^{ème} semaine de Septembre	45	
	3 ^{ème} semaine de Novembre	40	

2.3.5.2. Collecte des DASRI

Concernant l'ex secteur de Digoin-Val de Loire, le point de collecte pour les DASRI est la Résidence Marcellin Vollat.

Concernant l'ex secteur de Paray-le-Monial, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Paray-le-Monial. Il a été collecté 388,54 kg en 2018 (en 2017, collecte de 342,34 kg).

Concernant l'ex secteur de Charolles, les points de collecte pour les DASRI sont :

- la déchèterie de Palinges, il a été collecté 57,51 kg en 2018
- la déchèterie de Saint-Bonnet de Joux, il a été collecté 123,61 kg en 2018
- une borne de collecte est présente sur la commune de Charolles, il a été collecté 54,83 kg en 2018 (88,69 kg en 2017).

2.3.5.3. Collecte des textiles

Pour l'année 2018, il a été collecté 135,846 tonnes de textiles (en 2017, la collecte était de 134,99 t).

2.3.5.4. Collecte Eco-Mobilier

Une benne éco-mobilier est présente sur les déchèteries de Paray-le-Monial, Palinges, Vendennes les Charolles et Digoin. A noter, que pour Digoin et Vendennes-les-Charolles, les bennes sont arrivées en septembre 2018.

Pour l'année 2018, il a été collecté 325,15 tonnes pour cette filière.

2.3.5.5. Collecte bouteilles de gaz

Sur la déchèterie de Paray-le-Monial, il a été collecté 355 bouteilles de gaz soit 1t994.

Sur la déchèterie de Digoin, il a été collecté 85 bouteilles de gaz soit 1t083.

Les déchèteries collectent également d'autres déchets tels que :

- Cartouches d'encre usagées dont 697 kg ont été collectés sur les déchèteries de Paray le Monial, Digoin et Vendennes les Charolles.
- Capsules de café « Nespresso »
- Radiographie

Deux conventions de partenariat pour la reprise d'objets réutilisables ont été signées :

- EMMAUS (comité d'antenne de Paray-le-Monial) pour la déchèterie de Paray-le-Monial (*pas de tonnages communiqués*)
- La Ressourcerie de Gueugnon pour les déchèteries de Palinges, Saint-Bonnet de Joux et Vendennes-les-Charolles et Digoin (depuis mai 2018). Pour l'année 2018, il a été collecté 7,682 tonnes par cette filière.

EVOLUTION DES COLLECTES (AVEC PLATEFORME DECHETS VERTS BONS VINS)

	2017	2018
OMR	7 912	8 080
Emballages	3 303	3 158
Déchetterie	11 087	11414
* dont Déchets verts	3 758	3 746
Plateforme Bons vins (Apport direct + PàP Digoin) – depuis août 2018	122	497
TOTAL	22 424	23 149

* A savoir : les apports en direct sur la plateforme Bons Vins sont comptabilisés depuis août 2018 : le volume est converti en poids (densité moyenne de 0,28).

2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

23 149 tonnes de déchets collectés dont 45 % orientés en valorisations matière, biologique et énergétique

2.4.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre Saint Romain le Puy	42 - Saint-Romain-le-Puy 71 – Châlon sur Saône
Journaux et magazines	Centre de tri (SITA)	71 –Digoin
DASRI	Incinération	21 - Arcante
Déchets verts	Plate-forme de compostage	71 - Paray-le-Monial

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
OMR	CSDU SITA Centre Est	71 - Torcy
Emballages en mélange	Centre de tri (SITA)	71 – Digoin
Refus de tri	Centre de tri (SITA)	71 – Digoin

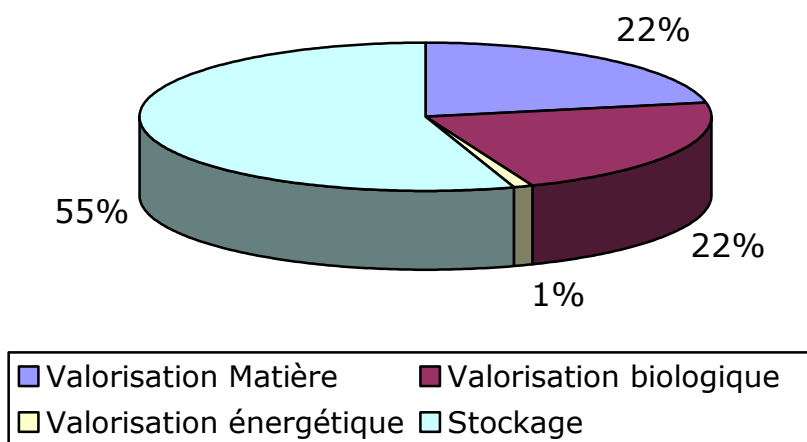
2.4.2 Destination des déchets issus de la déchèterie

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange	Traitement - Merlin Chimirec Centre Est EDIB	71 – Montceau-Les-Mines 03 – Montmorot 21 - Longvic
Déchets de métaux ferreux	Reprise EPUR	71 - Digoin
Déchets de cartons	Centre de tri SITA	71 – Digoin
Déchets de bois	URCB MERLE SARL MEMPONTEL	71 – St-Yan 18 - BAUGY
Encombrants ménagers	CSDU SITA	71 - Torcy
Corps gras	Régénération – Merlin Chimirec Centre Est EDIB	71 – Montceau-Les Mines 03 – Montmorot 21 - Longvic
Déchets verts	Plate-forme de compostage Broyage pour litières animales	71 - Paray-le-Monial 71 - Agriculteurs
Déchets en mélange	CSDU SITA	71 - Torcy
Déchets de béton, briques	CSDU SITA	71 - Torcy
Déchets amiantés	CSDU SITA	71 - Torcy

2.4.3 Destination de l'ensemble des déchets collectés

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL
collecte OMR				8 080	8 080
CS matériaux secs	3 158				3 158
CS déchets verts (PàP)		147			147
CS spécifiques	136			25	161
TOTAL OM hors apport en déchèterie	3 294	147		8 105	11 546
Déchets déchetterie	1 741	4 874	8	4 832	11 414
TOTAL OM et déchèteries	5 033	5 021	8	12 937	23 149
Ratio kg/hab	219	217,30	0.20	563,50	1 000
Ratio %	22 %	22 %	1 %	55 %	100 %

Répartition des déchets traités



2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant	Tonnage total entrant
Transfert Digoin	régie	CC Le Grand Charolais	8080.36
Transfert Charolles	régie	CC Le Grand Charolais	
Transfert Paray	régie	CC Le Grand Charolais	

Maintenance des bacs à déchets

Intervention de l'équipe technique de la CCLGC afin de livrer, échanger, changer des bacs... Ces interventions ont lieu essentiellement sur l'ex CC de Paray le Monial et sur la commune de Digoin car les collectes sont conteneurisées.

Pour 2018, il y a eu :

- 146 interventions pour l'ex CC de Digoin Val de Loire
- 217 interventions sur l'ex CC de Paray-le-Monial

Une campagne de nettoyage des bacs est effectuée une fois par an par l'entreprise SECAF CHAMFRAY sur le secteur de l'ex CC de Charolles.

3- DES INDICATEURS FINANCIERS

Données extraites du compte administratif 2018

3.1 DEPENSES ET RECETTES

3.1.1 Dépenses 2018

Présentation du compte 611 (services extérieurs) et 62 (autres services extérieurs)

Dont

COLLECTE

Coût brut pour le service de collecte du verre en apport volontaire	58 497,97 €
Coût brut pour le service de collecte des déchets ménagers (OM + sélective) En porte à porte	1 409 253,23 €
Coût brut pour le service de collecte sélective des déchets ménagers En apport volontaire	88 179,84 €

TRAITEMENT

Coût brut du transfert des déchets ultimes	1 007 309,52 €
Coût brut du tri des Emballages + journaux magazines	
Coût brut pour l'élimination des déchets ultimes	

DECHETERIES

Coût brut pour le service des déchetteries + prestation gestion plate-forme déchets verts Bons Vins	1 156 001,23 €
--	----------------

Location matériel roulant	977,60 €
Assurance et maintenance	16 476,54 €
Honoraires (étude TEOM/REOM + marché déchetteries)	35 850,00 €
Divers prestations (ressourcerie, déplacement conteneur PAV...)	8 864,78 €
Frais téléphonique (n° vert, tél déchetteries, portables)	787,51 €
Cotisations (SMEVOM)	44 359,70 €
Broyage déchets (y compris analyses)	56 543,16 €
Autres prestations (mémo tri, frais marchés publics...)	2 466,19 €

Présentation des comptes

* 60 (Frais divers : eau, électricité, fournitures diverses, petits équipements,...)	7 077,31 €
* 63 (Impôts, taxes et versements)	2 517,84 €
* 64 (Charges de personnels)	199 212,81 €
* 65 (Autres charges de gestion)	38 986,40 €
* 66 (Charges financières – intérêts des emprunts)	5 122,80 €
* 67 (Charges exceptionnelles – titres annulés)	7 677,13 €
* 68 (Dotations aux amortissements)	153 606,35 €

Présentation des investissements

Article 2031 - 2135- 2313

Travaux Pôle Déchets Digoïn	875 884,51 €
Solde travaux mise aux normes Déchetterie Vendennesse-les-Charolles	24 690,78 €
Divers Travaux (Signalisation déchetterie, potelet, rideau métallique et portes déchetterie Paray-le-Monial)	10 558,89 €

Article 211

Achat Plate-forme Bons Vins Paray-le-Monial	211 856,02 €
---	--------------

Article 2138+2135

Ecritures intégration inventaire	10 251,45 €
----------------------------------	-------------

Article 2188

Bacs OM + points enterrés PAV + containers PAV	72 991,30 €
--	-------------

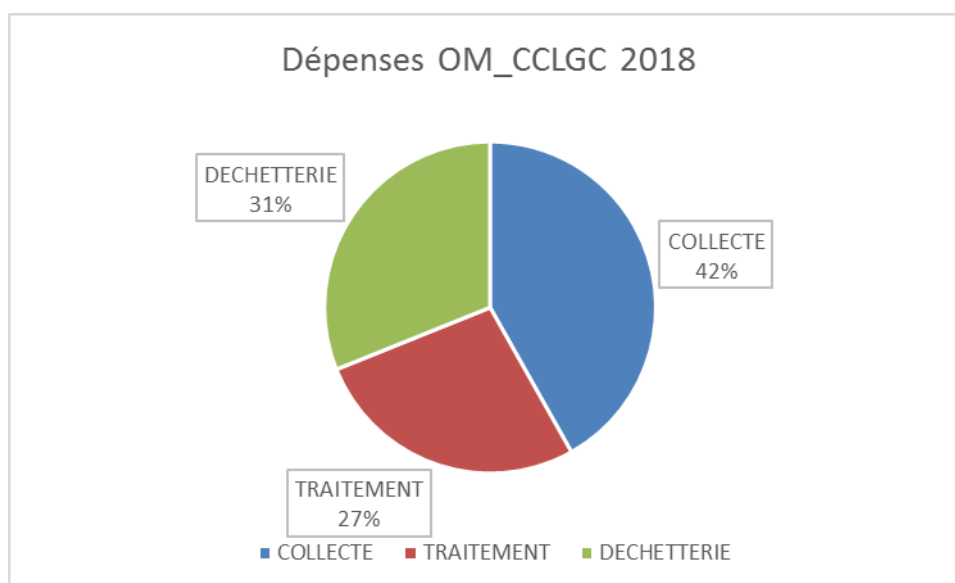
Chap 16

Emprunt (capital)	31 818,68 €
-------------------	-------------

040 Opérations d'ordres

Amortissements subventions	37 078,04 €
----------------------------	-------------

REPARTITION DES DEPENSES



3.1.2 Recettes 2018

Présentation du compte 70 (Produits de services)

Redevances Ordures Ménagères	1 866 316,11 €
Reprises matériaux (ferraille, plastique, batterie...)	39 172,18 €
Trop perçu traitement SMEVOM	5 224,35 €

Présentation du compte 74

Taxes Ordures Ménagères	1 870 270,00 €
Soutiens financiers Eco-Emballages (SMEVOM)	74 303,23 €
Participation utilisation déchetterie Saint-Bonnet-de-Joux	13 716,01 €
Autres versements (soutien éco organisme)	69 593,85 €

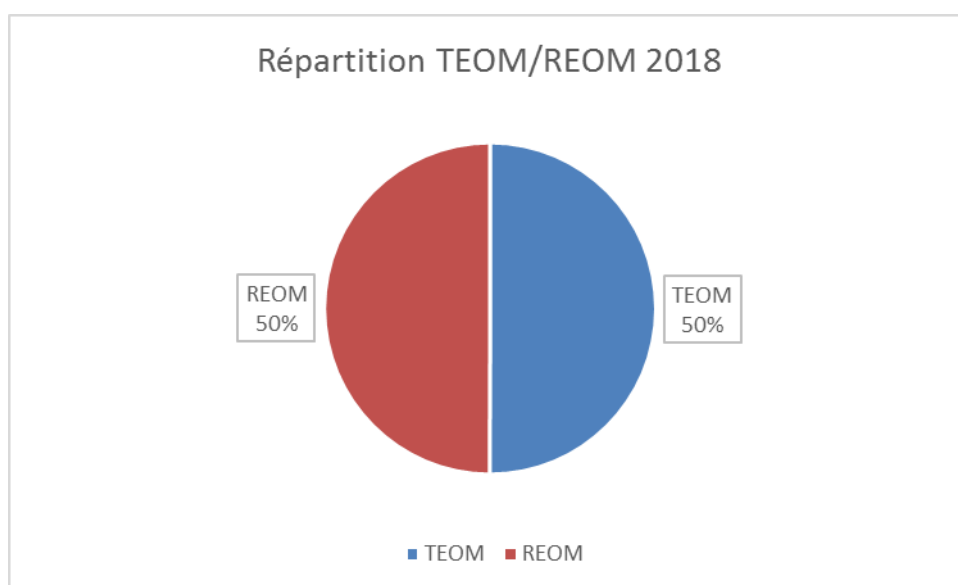
Présentation des comptes

* 64198 (Remboursement contrats aidés...)	7 800,58 €
* 75 (remboursement tva, résiliation téléphone)	307,00 €
* 77 (amortissements subventions)	37 078,04 €
* 77 (Autres recettes : remboursements assurance sinistre + versement après admission en non valeur)	13 716,47 €
* 78 (Reprises sur dépréciations des actifs circulant)	37 047,56 €
* 002 (Excédent reporté 2017)	755 414,42 €

Présentation des investissements

* 10222 (FCTVA...)	238 111,00 €
* 1068 (Affectation résultat)	220 000,00 €
* 13 (subvention Pôles Déchets Digoin)	254 386,87 €
* 20 (Ecritures intégration inventaire)	10 251,45 €
* 23 (remboursement avances marché Pôle Déchets Digoin)	33 446,23 €
* 040 (Amortissement)	153 606,35 €
* 001 (Excédent reporté 2017)	193 673,85 €

REPARTITION ENTRE LA TEOM ET LA REOM



4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

4.1 REALISATIONS 2018

Service Environnement de la CC Le Grand Charolais :

- Réflexion sur l'optimisation des prestations de collecte
- Réflexion sur l'organisation des services

Marché de gestion des 5 déchèteries de la CC Le Grand Charolais (assisté par le bureau d'études ATECSOL) :

- Rédaction et lancement de l'appel d'offres
- Analyse et choix des prestataires :
 - * COVED : gardiennage, location, enlèvement et traitement des déchets non dangereux
 - * VEOLIA/EDIB : enlèvement et traitement des déchets dangereux
- Démarrage de la 1^{ère} tranche du marché le 2 mai 2018 : déchèteries de Digoin et Paray-Le-Monial
- Préparation de la mise en place de la 2^{ème} tranche pour le 1^{er} janvier 2019 : déchèteries de Palinges, St-Bonnet de Joux et Vendennes-Les-Charolles

Ouverture du Pôle déchets à Digoin, regroupant la déchetterie et le quai de transfert :

- Poursuite et fin des travaux du « pôle déchets »,
- Ouverture le 2 mai 2018,
- Rédaction et mise en place d'un règlement intérieur commun aux 5 déchèteries,
- Fermeture des anciens sites :
 - * Quai de transfert des Aisances à Paray-Le-Monial,
 - * Quai de transfert du Chêne Couronné à Digoin,
 - * Déchèterie, zone des Peupliers à Digoin,
- Inauguration le 2 juin 2018

Visite de la DREAL le 26 juillet 2018 – restitution des anciens équipements :

- Visite de contrôle du nouvel équipement « Pôle Déchets » à Digoin dans le cadre des installations classées,
- Visite des anciens équipements destinés à la gestion des déchets (quais de transfert à Digoin et Paray-Le-Monial, et déchèterie à Digoin) dans le cadre de la restitution des sites : mesures de sécurité à mettre en œuvre
- Lancement de la procédure de restitution des équipements dans le cadre de l'ouverture du Pôle Déchets à Digoin

Acquisition de la plateforme de stockage et de broyage des déchets verts, aux Bons Vins, à Paray-Le-Monial :

- Acquisition le 1^{er} août 2018 ;
- Gestion externalisée (avec Suez Organique) jusqu'au 30 novembre 2018 ;
- Gestion en régie à partir du 1^{er} décembre 2018.

Etude sur la mise en place de la filière de traitement des déchets verts (issus des déchèteries de Digoin et Paray-Le-Monial) à la ferme (assisté par la chambre d'agriculture 71) sur la plateforme Bons Vins, à Paray-Le-Monial :

- Diagnostic/Définition du projet
- Prospection
- Rencontre des agriculteurs
- Validation du principe et mise en place de la 1^{ère} campagne de broyage fin novembre 2018 :
Bilan total : 1 200 t de broyat livrés chez 22 agriculteurs

Etude d'harmonisation des modes de financement (assisté par le bureau d'études ATECSOL) :

- Diagnostic des modes de financement et pistes d'optimisation
- Choix du mode de financement : REOM
- Définition d'un planning de mise en œuvre

Marché de collecte des déchets ménagers - renouvellement pour le 1^{er} février 2020 :

- Diagnostic de l'existant
- Réflexions sur les pistes d'optimisation

Investissement de 14 colonnes aériennes d'apport volontaire et de 2 points enterrés (Paray et Charolles)**Intervention rythmes scolaires :**

Des interventions ont eu lieu dans les écoles pendant le temps scolaire ou pendant le temps périscolaire. D'une durée de ¾ heure à une heure, elles ont pour but de sensibiliser les élèves des classes de CM1-CM2 essentiellement (intervention ponctuelle du CP au CE2) à l'environnement et plus particulièrement à la gestion et au tri des déchets ménagers.

Janvier à Février : Ecoles de Martigny-le-Comte, Saint-Yan et Saint-Julien-de-Civry pour du périscolaire.

Mars à Avril : Ecoles de Chassenard pendant le temps scolaire et Saint-Yan pour du périscolaire.

Avril à Juin : Lycée agricole de Charolles (projet de lycéens éco-responsables), animations au centre de tri pour les écoles de La Motte-Saint-Jean, Martigny-le-Comte et du Champ Seigneur sur Paray-le-Monial.

Bilan total : 136 élèves - 24 séances

4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2019

Service Environnement de la CC Le Grand Charolais :

- Organisation de l'équipe technique du service Environnement
 - * Entretien PAV
 - * Débroussaillage PAV
 - * Maintenance/livraison des bacs
 - * Gestion plateforme Bons Vins
 - * Suivi collecte
 - * Travaux/réparations

Déchèterie de Palinges : Mise aux normes

- Constitution du dossier de demande d'Autorisation et dépôt en Préfecture
- Rédaction DCE et lancement de l'appel d'offres
- Travaux à engager, notamment pour mettre en place un dispositif afin de collecter les eaux polluées en cas d'incendie.

Marché de collecte des déchets ménagers - renouvellement pour le 1^{er} février 2020 :

- Poursuite des travaux de réflexion engagés en 2018
- Rédaction et lancement de l'appel d'offres
- Analyse et choix des prestataires
- Mise en place des collectes pour le 1^{er} février 2020

Régularisation administrative de la plateforme Bons Vins, à Paray-Le-Monial :

- Constitution du dossier de Demande d'Enregistrement et Dépôt en Préfecture
- Travaux à engager, notamment pour l'équipement de défense incendie

Mise en place de la REOM généralisée sur le territoire de la CC au 1^{er} janvier 2020 :

- Création comité de pilotage et suivi COPIL
- Analyse des besoins
- Achat d'un logiciel de facturation
- Définition des critères de facturation (personnes, bacs, professionnels ?)
- Constitution d'une base de données (complément d'enquêtes ?)
- Préparation, transfert et intégration du fichier au sein du nouveau logiciel
- Préparation budget prévisionnel 2020
- Préparation grilles tarifaires
- Vote grilles tarifaires
- Rédaction et adoption d'un règlement de REOM

5. ANNEXES

TARIFS REOM 2018

Les tarifs de la REOM 2018 sont les mêmes que ceux de 2017 (avant la fusion)

TARIFS ORDURES MENAGERES 1^{ER} ET 2^{EME} SEMESTRE 2018

➤ Territoire Ex Communauté de Communes Digoin Val de Loire

Grille tarifaire semestrielle
Commune de Digoin (Particuliers + Activités)

Proposition Tarifs 2018	
Part fixe par foyer	25 €
Part proportionnelle au volume	
Litrage installé	Collecte en C 2*
Bac de 60 litres, uniquement pour les personnes seules en habitat individuel	59,50 €
Bac de 80 litres	79,50 €
Bac de 120 litres	119 €
Bac de 240 litres	238 €
Bac de 340 litres	338 €
Bac de 500 litres	497 €
Bac de 660 litres	655,50 €
Bac de 770 litres	765 €
Bac de 1 000 litres	993 €
Prix au litre installé à multiplier par le nombre de semaines (26) et par le nombre de passages/semaine (2)	0,0191 €/l
Résidence secondaire	46 €

* C 2 : collecte 2 fois par semaine

Grille tarifaire semestrielle

- Commune de Les Guerreaux
- Activités et administrations des communes hors Digoin
- Points de regroupement situés sur les communes hors Digoin imposés par la CCLGC pour des raisons de sécurité des conditions de collecte

Part fixe par point de regroupement	37 €
Part proportionnelle au volume	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	65 €
3 personnes et plus	84.50 €
Résidence secondaire	23 €
Prix au litre à multiplier par le nombre de semaines (26) de ramassage	0,0250 €/l

* C 1 : collecte 1 fois par semaine

La part fixe par point de regroupement sera répartie en fonction du nombre de foyers concernés.

Grille tarifaire semestrielle
Communes de Chassenard, Coulanges, Molinet,
La Motte-Saint-Jean, Saint-Agnan et Varenne Saint-Germain.

Part fixe par foyer	37 €
Part proportionnelle au volume	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	65 €
3 personnes et plus	84.50 €
Résidence secondaire	23 €

* C 1 : collecte 1 fois par semaine

- **Territoire Ex Communauté de Communes du Val de Joux, soit les communes de Ballore, Beaubery, Mornay, St Bonnet de Joux, Suin**

Grille tarifaire semestrielle

	EN CONTENEURS	EN PORTE À PORTE
Pour les personnes seules	53 €	63 €
Pour les familles	69 €	78,50 €
Pour les gîtes et les chambres d'hôtes	69 €	78,50 €
Pour les entreprises	69 €	78,50 €
Résidence du Val de Joux	150 €	

- **Territoire Ex Communauté de Communes du Nord Charolais, soit les communes de Grandvaux, Martigny le Comte, Oudry, Palinges, St Aubin en Charollais, St Bonnet de Vieille Vigne, St Vincent Bragny**

Grille tarifaire semestrielle

La redevance semestrielle est fixée à 52,50 € à laquelle un taux de pondération est appliqué :

	1 Ramassage /semaine	2 Ramassages /semaine
1 personne seule	0.95	1.05
2 personnes	1.30	1.55
3 personnes	1.60	1.90
4 personnes	1.85	2.10
5 personnes et +	2.15	2.30
Résidence secondaire	1	1
Activités commerciales, artisanales, professions libérales et P.M.E	Se référer au tableau annexé à la présente délibération	

- **Commune Le Rousset-Marizy**

Grille tarifaire semestrielle

	1 Ramassage /semaine
Résidence principale 1 personne	47,50 €
Résidence principale 2 personnes et plus	95 €
Résidence secondaire 1 personne	45 €
Résidence secondaire 2 personnes et plus	90 €
Commerçants artisans agriculteurs	30 €
Gîtes	25 €

TARIFS TAXES 2018

Les tarifs de la taxe 2018 sont les mêmes que ceux de 2017 (avant la fusion)

➤ Territoire Ex Communauté de Communes Paray le Monial

Zones	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit sans augmentation (en €)
Zone 1 – Ville de Paray le Monial centre ancien	1 388 718	12,54%	174 145
Zone 2 - Ville de Paray le Monial autres	7 504 866	10,22%	766 997
Zone 3 - communes hors Paray le Monial en porte à porte	2 500 982	10,22%	255 600
Zone 4 - communes hors Paray le Monial en apport volontaire	1 378 115	7,73%	106 528
TOTAL	12 772 681		1 303 271

➤ Territoire Ex Communauté de Communes du Canton de Charolles

Zones	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit sans augmentation (en €)
Zone A - Charolles Centre	2 781 894	11,42%	317 692
Zone B - Bourg de Vendennes les Charolles et Ecartes de Charolles	120 969	10,66%	12 895
Zone C - Autres communes	2 724 741	8,36%	227 788
TOTAL	5 627 604		558 376

MEMO-TRI

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CC DU CHAROLAIS

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️	9h30-12h / 15h-18h			9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		❄️	9h30-12h / 14h-17h			9h30-12h
Palinges	13h30-18h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h			9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paroy le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀️ Horaires d'été (d'avril à octobre) ❄️ Horaires d'hiver (de nov. à mars) □ Fermé



Vos déchetteries les plus proches sont celles de **VENDESENNE-LES-CHAROLLES, PALINGES ET ST-BONNET-DE-JOUX.**

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.96

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, le mobilier.

COMMUNES MEMBRANTES

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CC DU CHAROLAIS

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE/ET/OU EN POINTS DE REGROUPEMENT

	Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.		Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.
Ballore	✓					Mornay	✓				
Baron	✓					Oudry		✓			
Beaubery					✓	Ozolles					✓
Champlecy	✓					Palinges centre		✓			✓
Changy				✓		Palinges-écart					✓
Charolles Centre		✓	✓		✓	Prizy					✓
Charolles-écart		✓				St Aubin en Charolais	✓				
Fontenay	✓					St Bonnet de Joux					✓
Grandvaux		✓				St Bonnet Vieille Vigne					✓
Le Rousset Marizy	✓					St Julien de Cuvry					✓
Lugny lès Charolles				✓		St Vincent Bragny		✓			
Marcilly la Gueucure			✓			Suin					✓
Martigny le Comte					✓	Vaubearr.			✓		
						Vend. lès C.			✓		
						Viry	✓				

● Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
● Cartons (centre-ville)

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS
Collecte du 2 avril reportée au 31 mars / 1er mai ou 2 mai (St-Aubin, Oudry, St-Hippolyte, Grandvaux et Palinges C2), ou 3 mai (Charolles (cartons), Vendennes, Vaudebarrier et Marilly), ou 4 mai (Beaubery, St-Bonnet-de-J., Suin et Ozolles), ou 5 mai (Palinges, Martigny et St-Bonnet-V.) et ou 30 avril à Charolles (carton 2) / 8 mai maintenue / 10 mai ou 12 mai / 21 mai ou 19 mai / 15 août ou 18 août (cartons) et ou 18 août / 1er septembre ou 9 novembre / 25 décembre ou 26 décembre (St-Aubin, Oudry, St-Vincent, Grandvaux et Palinges C2), ou 27 décembre (Charolles (cartons), Vendennes, Vaudebarrier et Marilly), ou 28 décembre (Beaubery, St Bonnet-de-J., Suin et Ozolles), ou 29 décembre (Palinges, Martigny et St-Bonnet-V.) et ou 14 décembre à Charolles (carton 2) / 1er janvier 2019 ou 29 janvier (St-Aubin, Oudry, St-Vincent, Grandvaux et Palinges C2), ou 3 janvier (Charolles (cartons), Vendennes, Vaudebarrier et Marilly), ou 4 janvier (Beaubery, St-Bonnet-de-J., Suin et Ozolles), ou 5 janvier (Palinges, Martigny et St-Bonnet-V.) et ou 31 décembre 2018 à Charolles (carton 2)

LECO EMBALLAGES Le Grand Charolais

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CCVAL (DIGOIN)

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️	9h30-12h / 15h-18h			9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		❄️	9h30-12h / 14h-17h			9h30-12h
Palinges	13h30-18h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h			9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paroy le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀️ Horaires d'été (d'avril à octobre) ❄️ Horaires d'hiver (de nov. à mars) □ Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **DIGOIN.**

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, le mobilier et l'amiant-ciment (sur RDV le 1er jeudi de chaque mois).

COMMUNES MEMBRANTES

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CCVAL (DIGOIN)

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Zone 1	✓		✓	✓
Zone 2		✓	✓	✓

● Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
● Emballages à recycler (cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserves, cannettes en alu...)

JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Zone 1	23	7-21 (férié)	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5
Zone 2	16-30	14-28	11-25	9-23	6-20	3-17	1-15-29	



SCHEMAS ZONE 1 ET 2

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

La collecte des jours fériés suivants est maintenue le jour même : lundi 2 avril, mardi 8 mai, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, mercredi 15 août, jeudi 1^{er} novembre.

Les autres jours fériés sont collectés comme suit :
Lundi 1^{er} janvier reportée au 2 janvier.
Mardi 1^{er} mai reportée au 2 mai
Mardi 25 décembre reportée au 26 décembre
Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 2 janvier

ENCOMBRANTS A STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

DIGOIN :
19 et 20 mars, 17 et 18 sept. / 19 et 20 nov.



Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

LECO EMBALLAGES Le Grand Charolais

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoïn	9h30-12h 15h-18h		☀️ 9h30-12h / 15h-18h				9h30-12h
	9h30-12h 14h-17h		❄️ 9h30-12h / 14h-17h				9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️ 8h30-12h / 14h30-18h				9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️ 8h30-12h / 13h30-17h				9h-12h

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Horaires d'hiver (de nov. à mars)

Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **DIGOÏN**.

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets

ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, le mobilier et l'amiante-ciment (sur RDV le 1^{er} jeudi de chaque mois).

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Mer.
Chassenard Zone 1		✓	
Chassenard Zone 2			✓
Coulanges		✓	
La Motte-St-Jean	✓		
Les Guerreaux	✓		
Molinet			✓
Saint-Agnan	✓		
Varenne-St-Germain		✓	

COLLECTE DES JOURS FÉRIES

La collecte des jours fériés suivants est maintenue le jour même : lundi 2 avril, mardi 8 mai, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, mercredi 15 août, jeudi 1^{er} novembre.

Les autres jours fériés sont collectés comme suit :

Lundi 1^{er} janvier reportée au 3 janvier pour La Motte-Saint-Jean, Les Guerreaux et Saint-Agnan

Mardi 1^{er} mai reportée au 2 mai pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Mardi 25 décembre reportée au 26 décembre pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 2 janvier pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Ordures ménagères (déchets non valorisés).
Doivent être déposées la veille au soir du jour de collecte.



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.



ENCOMBRANTS A DOMICILE

VARENNE ST GERMAIN :
20 mars, 18 septembre, 20 novembre

SAINT AGNAN, LES GUERREAUX, LA MOTTE SAINT JEAN : 21 mars, 19 septembre, 21 novembre
MOLINET, COULANGES, CHASSENARD : 22 mars, 20 septembre, 22 novembre

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoïn	9h30-12h 15h-18h		☀️ 9h30-12h / 15h-18h				9h30-12h
	9h30-12h 14h-17h		❄️ 9h30-12h / 14h-17h				9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️ 8h30-12h / 14h30-18h				9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️ 8h30-12h / 13h30-17h				9h-12h

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Horaires d'hiver (de nov. à mars)

Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **PARAY LE MONIAL**.

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets

ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, les bouteilles de gaz, les Dasri, le mobilier et l'amiante-ciment.

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lun. Ma. Mer. Jeu. Ven.				
	Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.
Versaugues		✓	✓		
Vitry en Charolais		✓			✓
L'Hôpital le Mercier			✓		✓
Volesvres				✓	
Paray le M. Nord du canal	✓	✓		✓	
Paray le M. Sud du canal	✓			✓	✓
Paray le M. Centre ville	✓	✓		✓	✓

Ordures ménagères (déchets non valorisés)

Emballages à recycler (cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserve, cannettes en alu.)

COLLECTE DES JOURS FÉRIES

Les collectes du mardi 8 mai et du mercredi 15 août sont maintenues le jour même.

Les autres jours fériés sont collectés comme suit :

Mardi 1^{er} mai reportée au 30 avril pour Vitry-en-Charolais, au 2 mai pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord, et au 3 mai pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord et Centre.

Mardi 25 décembre reportée au 24 décembre pour Vitry-en-Charolais, au 26 décembre pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord, et au 27 décembre pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord et Centre.

Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 31 décembre pour Vitry-en-Charolais, au 2 janvier pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord et au 3 janvier pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord + Centre
Les collectes ne seront pas assurées ni rattrapées pour les jours fériés suivants : lundi 1^{er} janvier, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, jeudi 1^{er} novembre

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

